

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Danielle MILON - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 010-2064/10/BC

**■ Attribution d'une subvention à l'Association Medinsoft pour l'organisation des "trois jours de l'intelligence collective" - Approbation d'une convention
DDEAIAG 10/4852/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association Medinsoft, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales ayant une activité de développement de logiciels. Elle est présidée par André Jeannerot, directeur des systèmes d'information chez Lefevbre-Software.

L'association Libertis, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales spécialisées dans les logiciels libres. Elle est présidée par Jean-Marie Micallef, gérant de Theosys.

L'association MedMultimed, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales spécialisées dans le multimédia. Elle est présidée par Philippe Hugon, président de Vinternet, agence web sur le marché du vin.

Les trois associations ont décidé de poursuivre et amplifier les « 3 jours de l'Intelligence Collective » qu'elles ont initié en octobre 2008.

Comme l'année passée, 3 événements vont être organisés durant 3 jours, les 12, 13 et 14 octobre 2010 sous la bannière unique intitulée « Les 3 jours de l'Intelligence Collective ». Ces 3 événements sont Tic'Emploi destiné à rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emplois dans les métiers des TIC, notamment en promouvant la nouvelle plate-forme Web d'échange entre entreprises et formations de la filière ; le salon Top-Tic destiné à informer les entreprises sur l'usage et la maturité des TIC en mettant l'accent sur les complémentarités entre les solutions logicielles, les technologies Web 2.0, le multimédia et l'Open Source et la Nuit des Technos destinée à clôturer les 2 événements précédents en présentant des démonstrations de solutions innovantes.

Le salon Top-Tic se déroulera le 12 octobre 2010 au Palais de la Bourse à Marseille en partenariat avec l'Echangeur, le Club Informatique de Provence, le Pôle SCS ... Chaque association animera avec ses membres un village d'entreprises au sein du salon. Medinsoft organisera sa 5^{ème} convention qui vise à promouvoir l'édition du logiciel auprès des 1.100 acteurs des TIC de la région. MedMultimed organisera un cycle de conférences sur les usages du multimédia et du web et une convention d'affaires. Libertis s'appuiera sur son village pour démontrer le potentiel et les acteurs du logiciel libre.

Le Salon Top-Tic, en octobre 2009 a accueilli 4 espaces mutualisés, 56 exposants, 31 démonstrations portées par 12 exposants, 24 conférences et 1.135 visiteurs à 90 % d'origine régionale.

Le budget prévisionnel 2010 s'élève à 114.061 euros (en augmentation de 8,63 % par rapport à 2009).

L'organisation Tic'Emploi se déroulera le 13 octobre 2010 au Pôle Media Belle de Mai à Marseille. L'association Gamesud qui rassemble les entreprises du jeu s'est associée à l'opération.

La nouvelle plate-forme Web d'échange entre entreprises et formations de la filière sera lancée.

Elle comprend un espace Recrutement, un espace Information-Orientation, un espace Colloque et un espace Métiers.

L'espace Recrutement, ouvert de 10h00 à 17h00, est un espace de rencontre entre des entreprises à la recherche de personnel et des demandeurs d'emplois. En 2009, 25 entreprises, 4 partenaires formation et 2 partenaires emplois étaient présents pour une offre de 300 postes à pourvoir (78% de CDI, 69% pour du Bac+5, 59% demandant 2 à 5 ans d'expérience). 900 visiteurs ont été accueillis et accompagnés, 14 recrutements et 90 pré-recrutements ont eu lieu le même jour. A J+30, 57 personnes étaient embauchées en CDI.

L'espace Métiers est organisé autour de 4 ateliers : métiers systèmes, réseaux et télécoms, métiers du contenu multimédia et des jeux, métiers du développement et de l'audit, métiers de la communication interactive et du Web marketing.

Le budget prévisionnel 2010 s'élève à 56.000 euros (en augmentation de 3,70 % par rapport à 2009).

La Nuit des Technos est l'événement de clôture des 3 journées, elle se déroulera le 14 octobre 2010 à la Friche de la Belle de Mai à Marseille. C'est une soirée consacrée à l'innovation de 19h00 à 02h00. 25 projets innovants seront présentés, avec cocktail et DJ pour 500 invités.

En 2009, elle a accueilli 400 participants.

Le budget prévisionnel 2010 s'élève à 68.000 euros (en diminution de 1,97 % par rapport à 2009).

Le projet global est porté par l'association Medinsoft.

Le budget prévisionnel global s'élève pour 2010 à 238.061 euros (en augmentation de 4,24 % par rapport à 2009).

Les dépenses se répartissent en :

		Salon Top-Tic	Tic'Emploi	Nuit des Technos
Locations salles matériels	100.476,40	71.000,00	12.260,80	17.215,60
Outils de communication	36.502,60	11.500,00	17.853,60	7.149,00
Prestations et animation	53.508,04	17.700,00	9.993 ,37	25.815,00
Conception et conseil	40.170,77	12.500,00	12.242,37	15.428,40
Sécurité, accueil	7.403,19	1.361,00	3.650,19	2.392,00
Total dépenses	238.061,00	114.061,00	56.000,00	68.000,00

Les recettes se répartissent en :

		Salon Top-Tic	Tic'Emploi	Nuit des Technos
Entreprises	54.720,00	26.700,00	6.000,00	22.020,00
Union Européenne	39.500,00	39.500,00	0,00	0,00
Région Paca	69.500,00	39.500,00	10.000,00	20.000,00
MPM	20.000,00	0,00	10.000,00	10.000,00
Département 13	28.361,00	8.361,00	10.000,00	10.000,00
Ville de Marseille	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
Euroméditerranée	5.980,00	0,00	0,00	5.980,00
Total recettes	238.061,00	114.061,00	56.000,00	68.000,00

La part financée par les entreprises s'élève à 22,99 %.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2010, au financement de l'événement « Les 3 jours de l'Intelligence Collective » organisé par l'association Medinsoft, par l'attribution d'une participation de 20.000 euros. Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt majeur de soutenir la filière des TIC, le rapprochement des entreprises et des demandeurs d'emplois, la valorisation des innovations réalisées sur le territoire de MPM, la diffusion des usages des TIC et l'image d'un territoire qui entreprend.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20.000 euros à Medinsoft pour « Les 3 jours de l'Intelligence Collective ».

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Medinsoft.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ci-annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90
– Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI